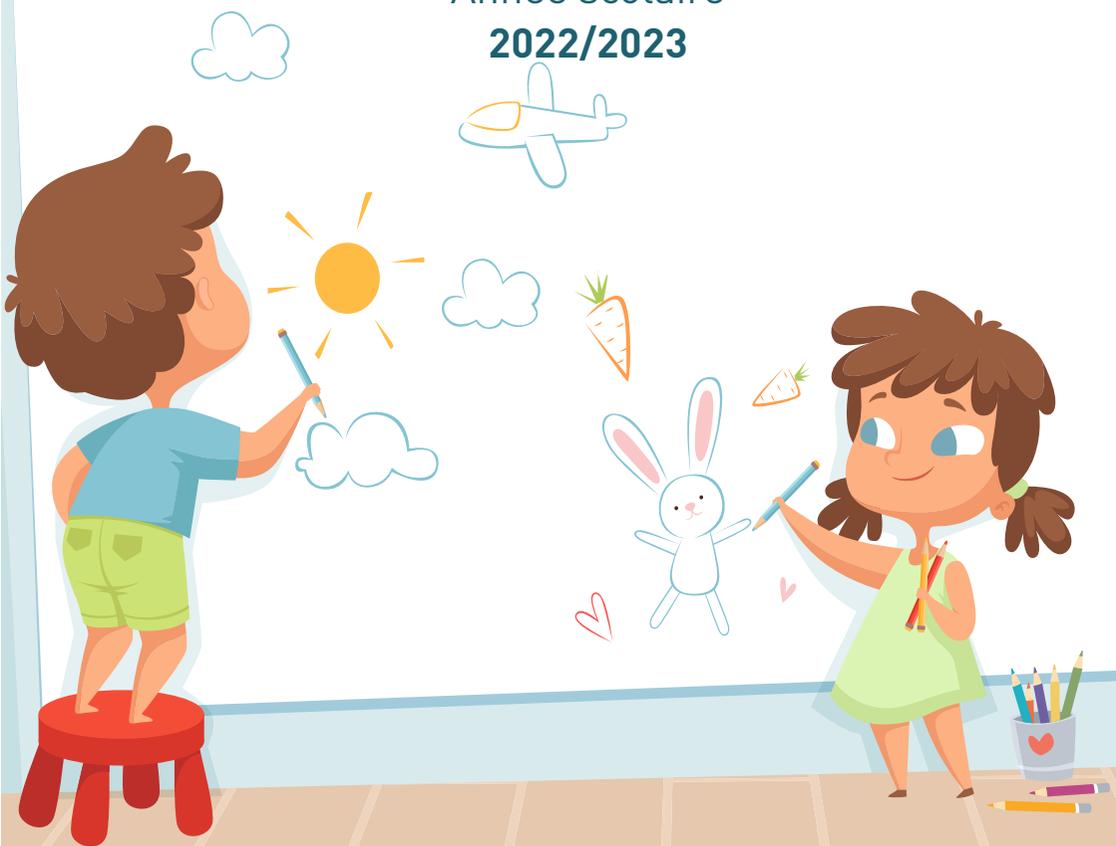


LA RUCHE

MODE D'EMPLOI

Année scolaire
2022/2023



Contacts

DGA. Petite enfance et Vie scolaire : Robin Forget
Bureau de La Ruche : Clément Piat,
Fabrice Desbruères et Hassina Goffin
Direction de la Jeunesse et des Centres de loisirs
38 rue Jules Guesde - 01 47 15 74 29
Mail : laruche@ville-levallois.fr



La Ruche propose aux enfants scolarisés dans les écoles élémentaires de la ville, des activités culturelles et sportives après 16h15. À l'âge où ils sont encore trop jeunes pour avoir fixé leurs choix, la Municipalité souhaite initier ainsi les jeunes Levalloisiens à des disciplines variées parmi lesquelles ils pourront trouver celle (ou celles) correspondant le mieux à leur personnalité. Les enfants pourront ensuite se perfectionner dans les différentes associations sportives et culturelles de la ville. Les activités de La Ruche se déroulent, après la classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis, dans les équipements municipaux culturels et sportifs situés à proximité des écoles élémentaires publiques où sont scolarisés les enfants, ce qui détermine le choix des activités proposées dans chaque établissement.



Quel est le tarif des activités ?

Le tarif est unique et forfaitaire par activité et par trimestre.

La participation des familles représente moins de 30 % des frais réels assumés par la Ville.

Pour l'année 2022-2023, le tarif s'élève à 34 euros pour une activité hebdomadaire par trimestre (culturelle ou sportive).
Possibilité d'étaler les paiements en 3 mensualités maximum.

Annulation

Toute préinscription non annulée par écrit avant le jeudi 1^{er} septembre 2022 sera considérée comme définitive et entrainera automatiquement la facturation de l'activité.

L'annulation d'activité tout au long de l'année doit s'effectuer par écrit et entraîne automatiquement sa facturation.

Remboursement

Aucun remboursement, même partiel, ne sera effectué après validation des inscriptions par les services municipaux.

Liste d'attente

Votre enfant est resté en liste d'attente : la Ruche vous contacte avant le début du trimestre si une place se libère.



Que fait mon enfant après la classe ?

Votre enfant est pris en charge par les animateurs ou éducateurs sportifs dès 16h15. Il prend le temps de goûter et effectue ensuite son activité.



Quelles sont les informations importantes à préciser sur le dossier d'inscription ?

Il est très important de remplir ce dossier recto/verso avec minutie, notamment les parties :

"**Santé**" : apporter toutes les observations jugées nécessaires au bon déroulement des activités.

"**Autres personnes autorisées à venir chercher l'enfant**" : comme pour le Centre de Loisirs, les parents délèguent souvent à un autre adulte le soin de venir chercher leur enfant après l'activité de La Ruche.

Dans ce cas, il est impératif de remplir la partie du dossier prévue à cet effet et/ou de faire parvenir à la direction de La Ruche une autorisation écrite (sur le dossier d'inscription ou par courrier signé) ou, en cas d'imprévu, d'envoyer un mail à laruche@ville-levallois.fr.

Comment l'année scolaire est-elle répartie ?

L'année scolaire est divisée en trois trimestres

1^{er} trimestre

du 12 septembre au 16 décembre 2022

2^e trimestre

du 3 janvier au 24 mars 2023

3^e trimestre

du 27 mars au 23 juin 2023



Comment récupérer mon enfant après son activité ?

• Pour les activités culturelles, vous disposez, selon votre convenance, de deux solutions :

1/ Donner votre autorisation afin que l'enfant rentre seul à la maison depuis son école à 18h15 précises.

2/ Venir chercher votre enfant à l'école à 18h15 précises.

• Pour les activités sportives, vous disposez, selon votre convenance, de trois solutions :

1/ Donner votre autorisation pour que votre enfant rentre seul à la maison :

- Depuis certains sites sportifs** à 18h précises,
- Depuis l'école à 18h15 précises.

2/ Venir le chercher directement sur le site sportif** à 18h précises

****ATTENTION :** Les sites sportifs concernés sont indiqués sur le courrier de confirmation d'inscription (en annexe).

3/ Venir le chercher à l'école à 18h15 précises.

Tout retard répété pourra conduire à son exclusion.



Quels sont les documents obligatoires à fournir pour valider l'inscription de mon enfant ?

• Le certificat médical fourni par La Ruche ou un certificat médical mentionnant : "L'enfant ne présente pas de contre-indication clinique à la pratique du sport hors compétition dans le cadre de La Ruche".

En l'absence de certificat médical ou de certificat médical non conforme, l'enfant ne pourra participer aux activités sportives.

Si vous avez déjà fourni ce certificat pour l'année scolaire 2021-2022, il sera encore valable pour la saison 2022-2023. Idem pour le certificat de l'année 2022-2023 qui sera valable jusqu'à la saison 2023-2024.

• Le nom et le numéro de Contrat de la Société d'Assurance auquel l'enfant est rattaché (responsabilité civile) au verso du dossier.

• Le cas échéant, une photocopie du PAI en cas d'allergie ou d'asthme.

ATTENTION !

En cas de problème médical (asthme, diabète etc.), les parents doivent impérativement informer la direction de La Ruche. La Ruche se réserve le droit de proposer des activités adaptées à la pathologie de l'enfant.

Pour des raisons de sécurité, l'activité "Top Chefs" n'est pas accessible aux enfants ayant des allergies alimentaires.

Pour rappel : les éducateurs sportifs et animateurs ne sont pas autorisés à délivrer des médicaments, même sous ordonnance. En cas d'urgence, le 15 sera contacté.





Inscriptions "hors délais"

Le tarif est unique et forfaitaire par activité et par trimestre.

La participation des familles représente moins de 30 % des frais réels assumés par la Ville.

Pour l'année 2022-2023, le tarif s'élève à 34 euros pour une activité hebdomadaire par trimestre (culturelle ou sportive).

La facturation de l'ensemble des activités intervient le mois suivant leur validation (1 mensualité).

Inscriptions

L'inscription devient définitive lorsque la famille a validé les choix d'activités proposés par La Ruche (par mail ou à la Direction de La Ruche).

Annulation

L'annulation d'activité, tout au long de l'année, doit s'effectuer par écrit (mail ou courrier) et entraîne automatiquement sa facturation.

Remboursement

Aucun remboursement, même partiel, ne sera effectué après validation des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à faire parvenir directement à la direction de La Ruche.

Liste d'attente

Votre enfant est inscrit en liste d'attente : La Ruche vous contacte avant le début du trimestre si une place se libère.



Dois-je fournir du matériel à mon enfant ?

Pour les activités culturelles
Aucun matériel n'est nécessaire.

Pour les activités sportives et les Arts du Cirque

Une tenue de sport ou "confortable" suffit. Le petit matériel sportif est fourni par La Ruche.

Concernant l'activité "Natation", vous recevrez un mail d'information avant le début du trimestre.



Mon enfant sera absent à son activité, que faire ?

Plus de 500 enfants fréquentent chaque jour les activités de La Ruche. Si un enfant ne peut, exceptionnellement, participer à une activité (rendez-vous médical par exemple) et pour organiser au mieux la répartition dans les écoles, les parents doivent impérativement informer, au plus tard le matin même, la direction de La Ruche par mail ou téléphone.

Aide mémoire

1^{er} trimestre

2^e trimestre

3^e trimestre

Dossier d'Inscription et Certificat Médical	1 ^{er} septembre dernier délai		
Tarifs	34€	34€	34€
Mensualités (de 1 à 3)	A partir du 1 ^{er} octobre 2022		
Début des activités	12 septembre 2022	3 janvier 2023	27 mars 2023
Fin des activités	16 décembre 2022	24 mars 2023	23 juin 2023